

Politique de gestion des conflits d'intérêts au sein de MARIGNAN GESTION

La présente politique s'applique à Marignan Gestion, Société de Gestion et filiale à 100% de la BESV. Marignan Gestion, est susceptible d'être confrontée à des situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients.

En conséquence, et en application des articles 313-18 à 313-24 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de la Directive européenne concernant les marchés d'instruments financiers (Directive MIF), ce document présente la politique de prévention et gestion des conflits d'intérêts élaborée afin d'assurer la protection et la primauté des intérêts des clients de la Société de gestion.

Cette politique de prévention et gestion des conflits d'intérêts sera actualisée régulièrement en fonction de l'évolution de la réglementation applicable et des activités de la Société de gestion.

Marignan Gestion a mis en place des dispositions organisationnelles et administratives efficaces, en vue de prendre toutes les mesures raisonnables destinées à empêcher les conflits d'intérêts, et, d'agir de manière honnête, loyale, et professionnelle afin de servir au mieux les intérêts des clients et de favoriser l'intégrité du marché.

→ Qu'entend-on par conflit d'intérêts ?

Par conflit d'intérêts, on entend toute situation professionnelle dans laquelle le pouvoir d'appréciation ou de décision d'une personne, d'une entreprise ou d'une organisation peut être influencé ou altéré, dans son indépendance ou son intégrité, par des considérations d'ordre personnel ou par un pouvoir de pression émanant d'un tiers.

Ainsi, les situations de conflits d'intérêts peuvent apparaître :

- soit entre d'une part Marignan Gestion, le Personnel ou toute personne directement ou indirectement liée à Marignan Gestion par une relation de contrôle, et d'autre part les clients,
- soit entre d'une part Marignan Gestion, le Personnel ou toute personne directement ou indirectement liée à Marignan Gestion par une relation de contrôle et d'autre part le Groupe BESV dont Marignan gestion est filiale à 100%, leur personnel ou toute personne directement ou indirectement liée au Groupe BESV par une relation de contrôle,
- soit entre deux clients,
- soit entre deux Départements de Marignan Gestion,
- soit entre Marignan Gestion et son Personnel.

Un intérêt s'entend comme un avantage de quelque nature que ce soit, matériel ou immatériel, professionnel, commercial, financier ou personnel.

→ Comment sont-ils gérés par Marignan Gestion ?

Marignan Gestion gère les situations de conflits d'intérêts potentiels ou avérés sur la base :

- De principes déontologiques : intégrité, équité, impartialité, respect du secret professionnel, des barrières à l'information, et primauté des intérêts du client, auxquels les collaborateurs de Marignan Gestion doivent impérativement se conformer,
- D'une obligation pour le personnel de Marignan Gestion de communiquer sans délai à la RCCI de Marignan Gestion toute situation susceptible d'engendrer un conflit d'intérêts,
- D'une séparation des fonctions pour assurer l'indépendance d'action,
- D'une procédure de gestion des conflits d'intérêts. Le personnel de Marignan Gestion doit, à tout moment, agir en respectant les règles édictées dans le cadre de cette procédure, du code de déontologie du groupe BESV et du code de déontologie de l'AFG.

Pour assurer le règlement de ces situations de conflit en toute transparence, Marignan Gestion peut :

- Décliner l'opération génératrice du conflit d'intérêts.
- Accepter l'opération et la situation de conflit d'intérêts qu'elle génère en mettant en œuvre les dispositifs permanents permettant de gérer de manière appropriée la situation afin d'éviter de porter sensiblement atteinte aux intérêts du client,
- Informer le Client en cas de conflit d'intérêts qui ne peut être traité dans les deux cas susvisés : Marignan Gestion informera le client sur la nature et l'origine du conflit d'intérêts afin que celui-ci prenne sa décision en toute connaissance de cause.